

**FIFA**<sup>®</sup>

**GUIDE DE LA PROCÉDURE DE CANDIDATURE  
DE LA COUPE DU MONDE DE LA FIFA 2026™**





**Gianni Infantino**  
Président de la FIFA

## Avant-propos

La principale mission de la FIFA est - et doit être - de promouvoir le football, ce qui n'est pas une mince affaire pour un sport qui jouit déjà d'une cote de popularité exceptionnelle. Nous sommes là pour permettre au football d'exploiter tout son potentiel, partout et à tous les niveaux. Pour augmenter la participation. C'est le but de l'élargissement de la Coupe du Monde de la FIFA™.

Chaque jour, de plus en plus de pays enfantent des footballeurs talentueux et organisent des compétitions de haut niveau. En 2026, ils seront encore plus nombreux. Si les chances de prendre part à la plus prestigieuse des compétitions sont plus élevées, l'envie de se développer n'en sera que décuplée, dans le monde entier. Nous devons nous servir du pouvoir de notre événement phare pour nourrir la croissance du football depuis le bas de l'échelle. Cependant, organiser une Coupe du Monde de cette taille s'accompagne de sérieuses responsabilités, que notre administration a pris à bras-le-corps depuis le premier jour. Le processus de sélection du ou des pays hôte(s) de ce premier rendez-vous mondial à quarante-huit équipes se doit d'être au-dessus de tout soupçon. Il incombe ainsi à la FIFA, par respect pour le monde du football tout entier, de mener les procédures de candidature et de sélection de manière éthique, transparente, objective et impartiale.

À l'heure d'annoncer qui accueillera la Coupe du Monde 2026, chaque amateur de football, où qu'il vive, devra être en mesure de comprendre comment et pourquoi ce choix a été fait. À cette fin, la FIFA a revu et sensiblement amélioré tous les mécanismes de sélection du ou des

hôte(s) de sa compétition majeure. Cette procédure est désormais aussi objective et transparente que possible.

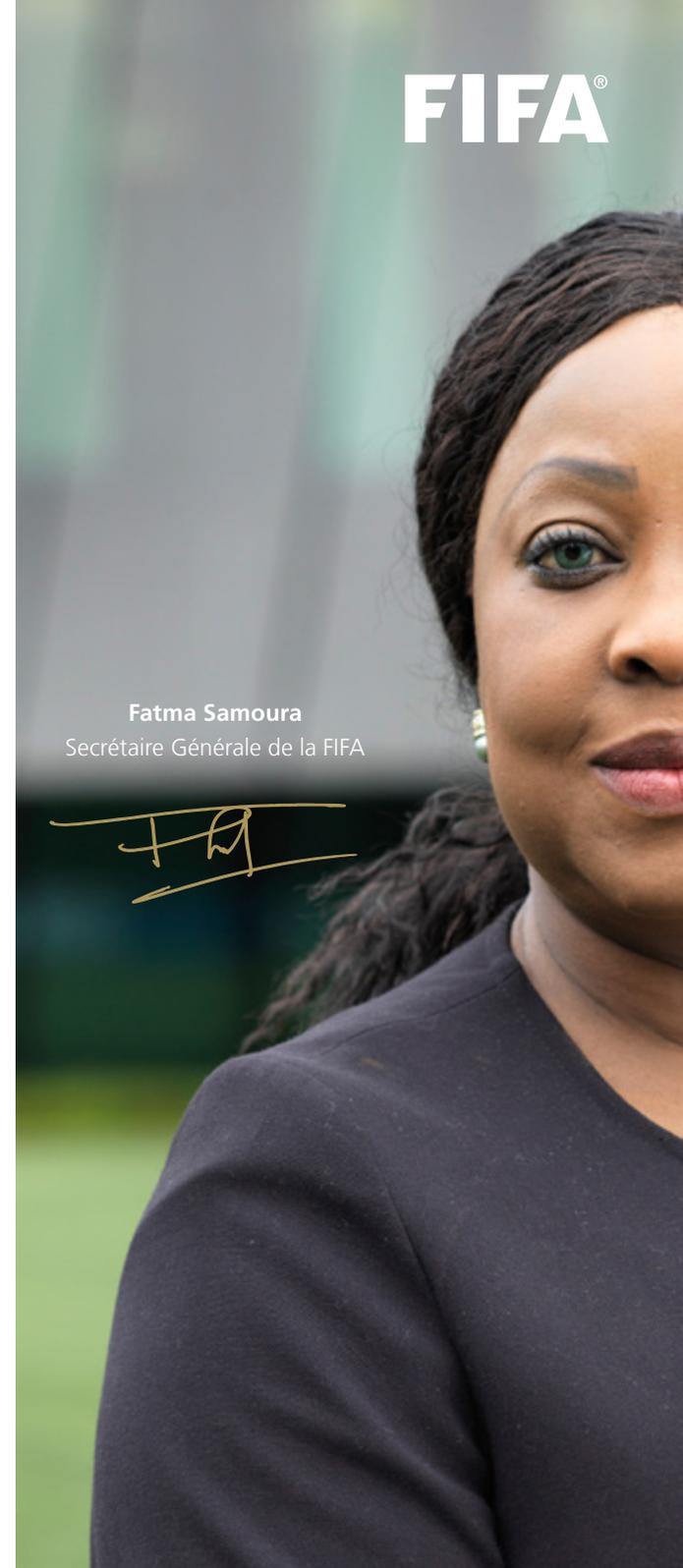
Cela commence par un examen minutieux de chaque dossier déposé. Pour cela, la FIFA mettra sur pied un groupe de travail chargé de l'évaluation des candidatures à l'organisation de la Coupe du Monde 2026, formé par des experts issus de l'administration de la FIFA et de ses commissions permanentes. Leurs évaluations se baseront sur des critères clairs et objectifs - avec un score attribué à chaque composante spécifique de la candidature.

Les rapports qu'ils rédigeront par la suite seront soumis à la considération du Conseil de la FIFA. Notre organe stratégique étudiera ces rapports et déterminera les candidatures à proposer au vote du Congrès de la FIFA. C'est ainsi que le choix final du ou des pays hôte(s) de la Coupe du Monde 2026 sera fait : à l'issue d'un vote ouvert impliquant nos deux cent onze associations membres.

Quiconque en sortira vainqueur devra prouver qu'il a conscience du projet dans lequel il s'engage et qu'il pourra être à la hauteur des attentes. Surtout, il devra formellement s'engager à organiser une compétition répondant aux principes de gestion durable, mais aussi à respecter les droits de l'homme et des travailleurs énoncés dans les principes directeurs des Nations Unies.

La Coupe du Monde acquiert une portée toujours plus internationale. La planète aura plus que jamais les yeux rivés sur cet événement. Notre devoir est de veiller à ce que ces yeux regardent tous dans la bonne direction : celle d'un ou de pays dont le statut d'hôte(s) ne souffre aucune discussion.

**FIFA**®



**Fatma Samoura**  
Secrétaire Générale de la FIFA

# Sommaire



## 1 Procédure de candidature

Les principes clés de la réforme de la procédure

Une évaluation améliorée

La préservation de l'intégrité de la procédure

Le calendrier

## 2 Coupe du Monde de la FIFA 2026™

La première Coupe du Monde à quarante-huit équipes

La répartition des places

## 3 Critères d'organisation

## 4 Soutien gouvernemental

## 5 Développement durable et droits de l'homme

## 6 Documents

# 1

## Procédure de candidature

La Coupe du Monde 2026 sera la plus grande jamais vue. Quarante-huit pays au total y participeront – et plus nombreux encore seront ceux qui pourront se prendre à rêver d'une qualification.

Mais il convient de mettre en place un processus irréprochable afin de déterminer quel(s) pays est ou sont capable(s) d'accueillir une compétition de cette envergure. La FIFA a conscience de sa responsabilité à cet égard et a ainsi amélioré la procédure de candidature, mettant l'accent sur différents aspects essentiels expliqués ci-après.

# Les principes clés de la réforme de la procédure

FIFA®



## Transparence

Chaque étape de la procédure de candidature est ouverte au grand public. Le contenu des dossiers de candidature ainsi que les critères d'organisation seront ainsi tous publiés, de même que les rapports d'évaluation de chaque candidature. Sur la base de ces rapports, le Conseil de la FIFA déterminera les candidatures qui remplissent les conditions pour être soumises au vote du Congrès de la FIFA. Durant cette procédure, tous les votes individuels seront également rendus publics. La décision finale prise par l'organe législatif suprême de la FIFA sera le fruit d'un proces-

sus de vote ouvert. De plus, la procédure de candidature fait l'objet de règles de bonne conduite largement étendues et pour la première fois, elle sera contrôlée par une société d'audit indépendante nommée par la FIFA. En d'autres termes, la communauté du football connaîtra toutes les exigences requises d'un hôte de la Coupe du Monde et saura pourquoi le choix s'est porté sur telle ou telle candidature. Aucune décision ne sera cachée au public, pas plus que ses tenants et aboutissants.



## Droits de l'homme et développement durable

Conformément à l'art. 3 de ses Statuts et à sa **politique en la matière**, la FIFA s'engage à respecter les droits de l'homme. L'instance est également déterminée à mener toutes les activités en lien avec l'organisation de la Coupe du Monde en accord avec les principes de gestion durable des événements (cf. ISO 20121 – « L'événementiel pour un développement durable ») ainsi qu'à respecter les droits de l'homme et des travailleurs internationalement reconnus, conformément aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits

de l'homme des Nations Unies. Sur cette base, la FIFA exige des associations membres candidates, des autorités gouvernementales desquelles elles dépendent et de toutes les autres entités impliquées dans l'organisation de la compétition – telles que celles responsables de la construction et la rénovation des stades, des sites d'entraînements, des hôtels et des aéroports – qu'elles mettent en place des normes relatives aux droits de l'homme et des travailleurs.



## Participation

La Coupe du Monde est la compétition la plus prestigieuse du football international et le processus décisionnel visant à déterminer le ou les pays hôte(s) d'un tel événement doit par conséquent être aussi large et ouvert que possible. Pour la première fois, il reviendra au Congrès de la FIFA – l'organe législatif suprême de l'instance, composé de représentants des deux cent onze associations membres – de procéder au vote final pour l'attribution des droits d'organisation de la compétition, conformément à l'art. 69 des **Statuts de la FIFA**.



## Objectivité

L'évaluation des candidatures doit être aussi précise et impartiale que possible. Pour y parvenir, la FIFA a mis en place un **groupe de travail chargé de l'évaluation des candidatures à l'organisation de la Coupe du Monde 2026**, dont le travail se fera sur la base de critères clairs et objectifs (cf. « Une évaluation améliorée » ci-après). Cela supposera de quantifier et de noter différents aspects relatifs aux implications commerciales et aux infrastructures, toute candidature n'atteignant pas le score global minimum ni même les exigences minimales pour l'un des critères étant automatiquement rejetée.

FIFA®



# Une évaluation améliorée

La FIFA a développé une procédure d'évaluation dans laquelle les mécanismes de notation ont été largement améliorés et deux éléments ajoutés :

- **Groupe de travail chargé de l'évaluation des candidatures à l'organisation de la Coupe du Monde 2026 :**

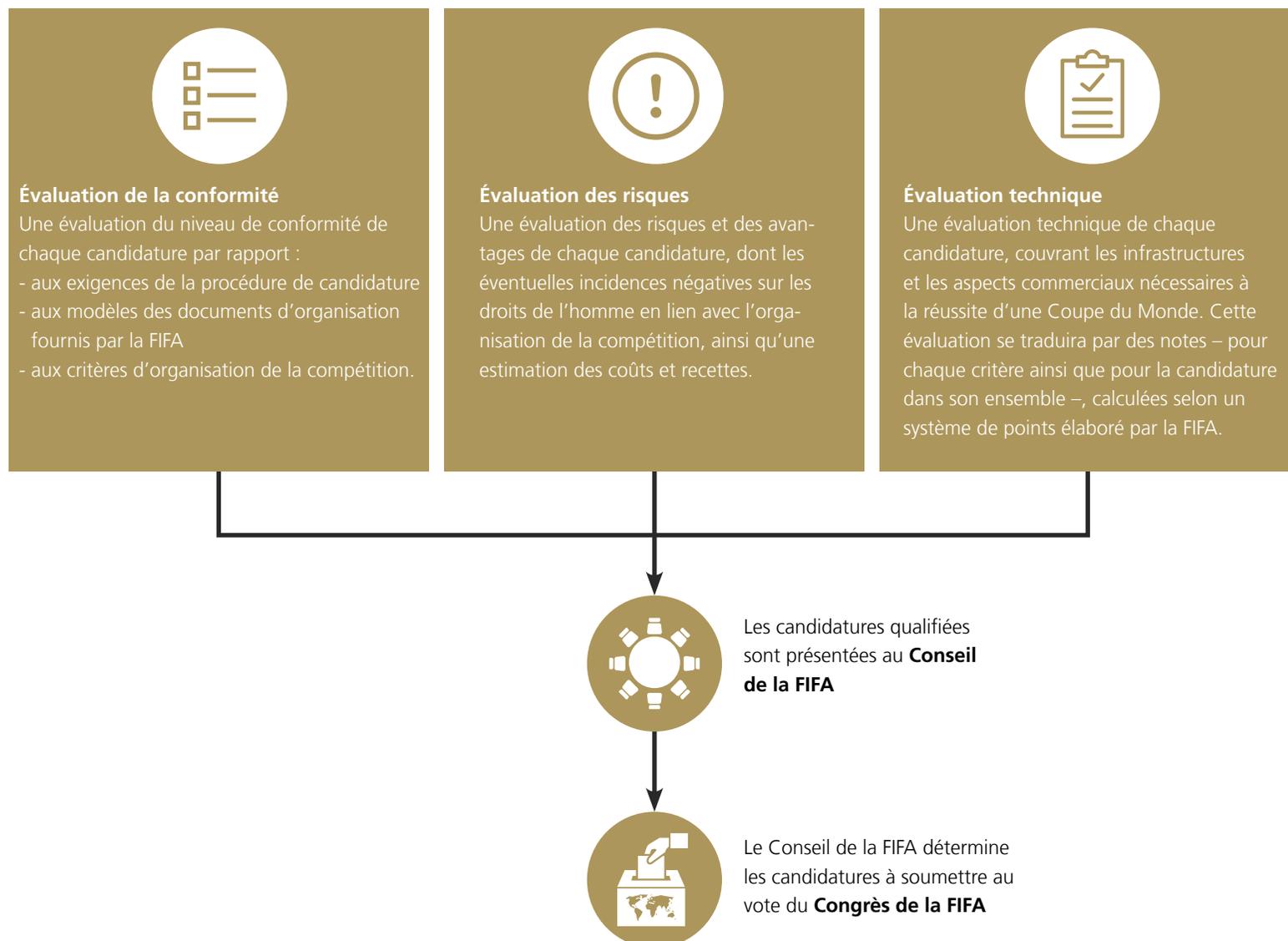
Analyser et évaluer les différentes composantes d'une question si complexe requiert des connaissances très spécifiques dans divers domaines, depuis l'expertise technique jusqu'aux implications juridiques et commerciales. Afin de procéder à cette évaluation, la FIFA mettra sur pied un groupe de travail composé de membres de l'administration de la FIFA disposant de l'expertise nécessaire, du président de la Commission d'Audit et de Conformité, du président de la Commission de Gouvernance et d'un membre de la Commission d'Organisation des Compétitions de la FIFA.

- **Société d'audit indépendante :**

Un représentant de la société d'audit indépendante agira également en qualité d'observateur de l'évaluation des candidatures et des activités menées par le groupe de travail.

## L'évaluation des candidatures

Le groupe de travail chargé de l'évaluation des candidatures à l'organisation de la Coupe du Monde 2026 devra rédiger un rapport d'évaluation de chaque candidature. Ce rapport devra comprendre trois grandes parties :

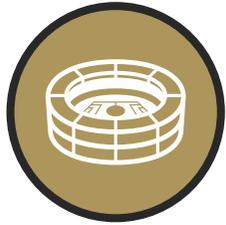


# Une évaluation améliorée

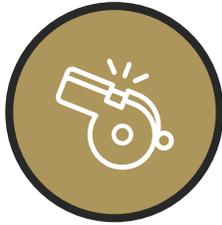
## Les rapports d'évaluation technique

Les infrastructures et les aspects commerciaux clés sont les suivants :

### • Infrastructures



Stades



Installations à disposition des équipes et des arbitres



Hébergement



Transports et déplacements (dont aéroports)



Opérations informatiques et technologiques, site du Centre international de diffusion

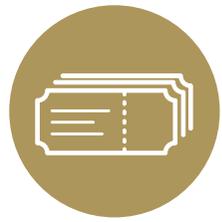


Sites des FIFA Fan Fest™

### • Aspects commerciaux



Coût estimé de la compétition



Recettes estimées de la vente de billets et de formules hospitalité



Revenus estimés de la vente des droits médias et marketing

Les notes obtenues déterminent si une candidature peut être retenue pour l'étape suivante de la procédure, à savoir sa sélection par le Conseil de la FIFA pour une soumission au vote du Congrès. Pour qu'une candidature soit présentée au Conseil de la FIFA pour sélection, elle doit obtenir :

1 un score global minimum

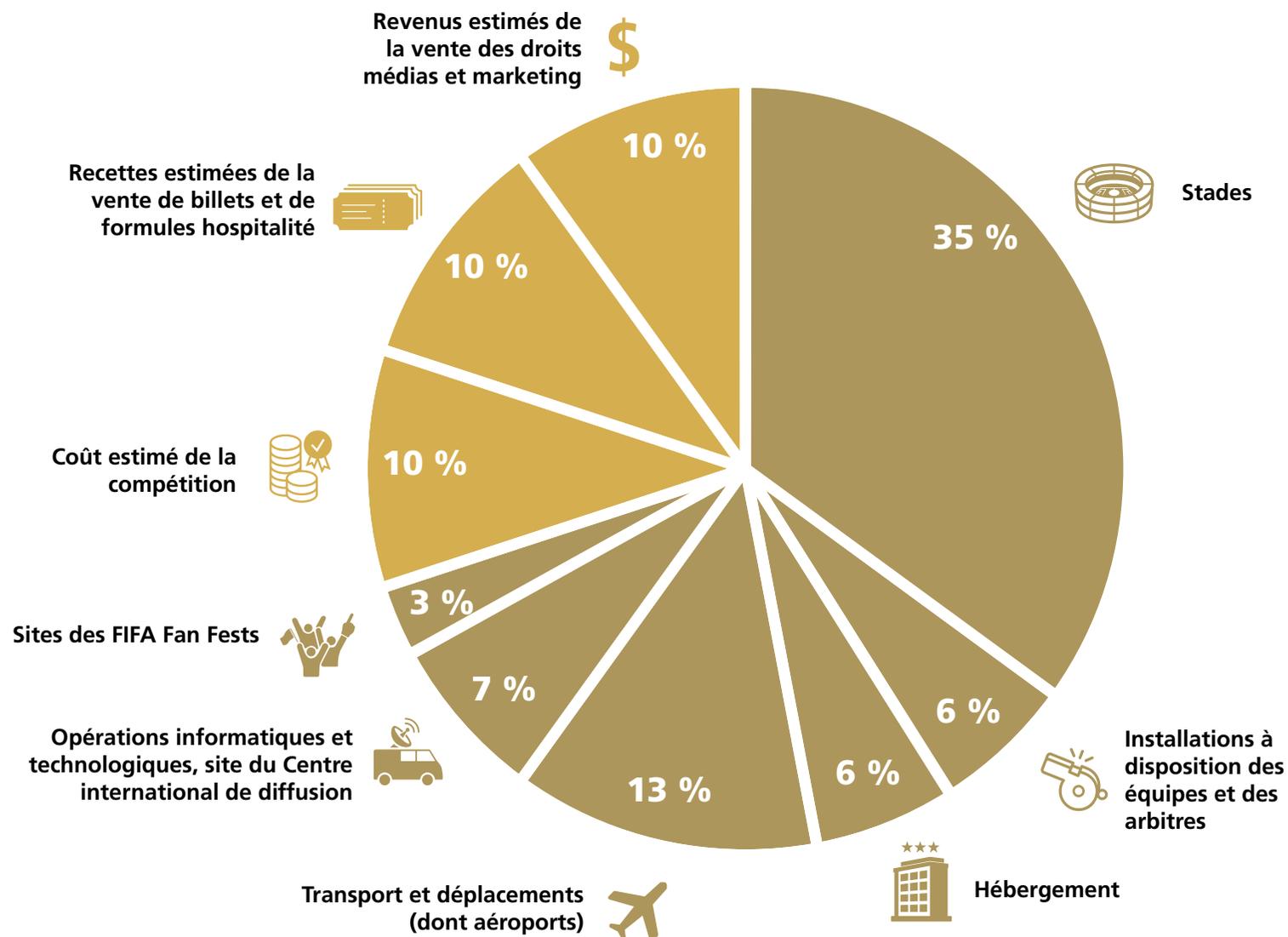
2 un score minimal dans chacune des catégories suivantes :

- stades
- installations à disposition des équipes et des arbitres
- hébergement et transports (en raison des interactions entre ces deux éléments, ils sont évalués ensemble)

# Une évaluation améliorée

Les critères concernant les infrastructures et les aspects commerciaux présentés dans le rapport technique d'évaluation seront évalués sur la base des pourcentages suivants :

- Infrastructures**  
(70% du score total)
- Aspects commerciaux**  
(30% du score total)



# La préservation de l'intégrité de la procédure



L'un des principaux éléments de la révision des mécanismes de sélection du ou des pays hôte(s) de la Coupe du Monde concerne la préservation de l'intégrité de la procédure, du début à la fin de celle-ci.

Les commissions de la FIFA concernées ainsi que des consultants experts dans le domaine de la lutte contre la corruption ont ainsi émis des recommandations quant à la manière d'améliorer cet aspect spécifique. Désormais, outre l'obligation de se conformer au Code d'éthique de la FIFA, chaque partie prenante impliquée dans la procédure est tenue d'observer des règles strictes ainsi que diverses mesures de protection.

Ces règles et mesures s'appliquent à l'administration de la FIFA, aux organes décisionnels et, surtout, aux associations membres candidates, dont les activités sont régies par des **Règles de bonne conduite** rigoureuses.

Le règlement de candidature comprend un certain nombre d'autres mesures permettant de garantir un comportement éthique de la part des associations membres candidates. Ainsi :

- toute personne impliquée dans la procédure de candidature au nom d'une association membre – y compris employés, représentants et consultants – est tenue de fournir à la FIFA une déclaration de conformité et de reconnaître être soumise au Code d'éthique de la FIFA ;
- toute activité promotionnelle – y compris les réunions avec des membres des organes décisionnels et de l'administration de la FIFA – et/ou de lobbying doit être dûment rapportée ;
- il est obligatoire de nommer un responsable conformité et éthique indépendant, disposant d'un mandat exclusif pour apporter son soutien à l'association membre afin que celle-ci se conforme entièrement aux Règles de bonne conduite ainsi qu'aux règles de bonne gouvernance communément acceptées ;
- un membre de la Commission d'Éthique de la FIFA doit être nommé afin de faire le lien avec les associations membres dans le but de faciliter le contrôle du comportement éthique de toutes les parties concernées.

Ces **Règles de bonne conduite** impliquent notamment :

- l'obligation de toujours appliquer des principes éthiques fondamentaux
- l'interdiction de donner ou de recevoir des cadeaux inappropriés
- l'interdiction de toute forme de collaboration ou de collusion contraire à l'éthique entre les associations membres, ainsi que le respect de règles strictes concernant les propositions relatives à des projets de développement du football et l'organisation de matches amicaux

! Les Règles de bonne conduite s'appliquent également à la phase d'organisation et la FIFA se réserve le droit de résilier tout accord d'organisation si un comportement contraire à l'éthique est constaté.

FIFA®



# Le calendrier

Il existe deux scénarios différents quant à la procédure de sélection du ou des pays hôte(s) de la Coupe du Monde 2026. En 2017, les associations membres de la CAF, la CONCACAF, la CONMEBOL et l'OFC ont été invitées à effectuer une déclaration d'intérêt et à soumettre leur candidature à l'évaluation du groupe de travail créé à cet effet.

À la date limite du 11 août, la FIFA a reçu deux déclarations d'intérêt : l'une déposée par la Fédération Marocaine de Football, l'autre présentée conjointement par l'Association Canadienne de Soccer, la Fédération Mexicaine de Football et la Fédération de Football des États-Unis.

Après un examen minutieux du groupe de travail chargé de l'évaluation des candidatures à l'organisation de la Coupe du Monde 2026, les candidatures validées seront présentées au Conseil de la FIFA, qui déterminera ensuite celles à soumettre au vote du Congrès de la FIFA. En juin 2018, le 68<sup>e</sup> Congrès décidera alors s'il retient l'une ou l'autre des candidatures.

## Coupe du Monde de la FIFA 2026™ – Processus de sélection de la ou des association(s) hôte(s)\*



\*Dates sujettes à modification.

# Le calendrier

Que se passe-t-il si aucune candidature n'est retenue par le 68<sup>e</sup> Congrès de la FIFA pour l'organisation de la Coupe du Monde 2026 ? Le 67<sup>e</sup> Congrès de la FIFA a également approuvé la marche à suivre dans ce cas de figure.

Si le vote du 68<sup>e</sup> Congrès de la FIFA n'était favorable à aucune candidature, la FIFA ouvrirait la procédure à toutes les associations membres

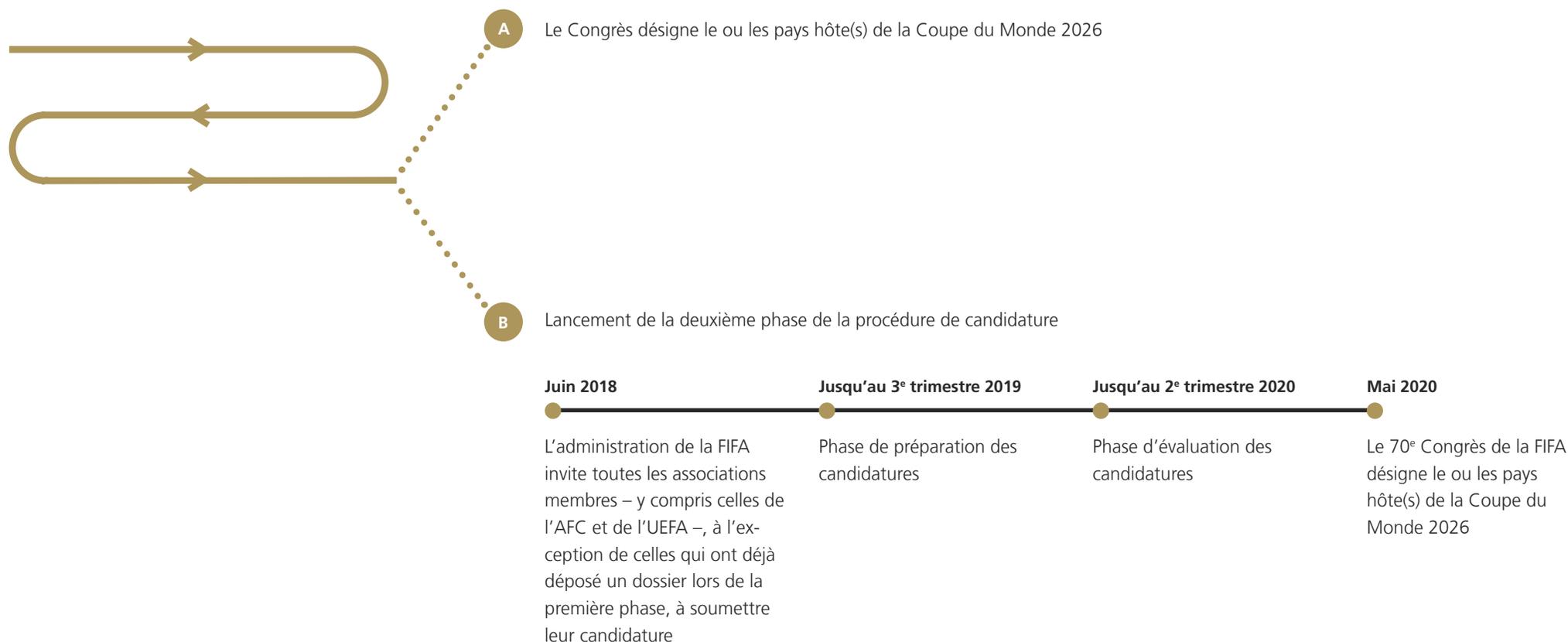
– y compris celles de l'AFC et de l'UEFA – à l'exception de celles dont la candidature aura été rejetée au terme de la première phase.

Techniquement, il existe également la possibilité que cette deuxième phase débute plus tôt, dans le cas où tous les candidats impliqués dans la première phase renoncent finalement au cours de celle-ci.

Dans ce cas de figure précis, seules les associations membres qui ont effectivement déposé un dossier seraient considérées comme inéligibles pour la deuxième phase.

Quel que soit le scénario nécessitant le lancement d'une deuxième phase, celle-ci se conclura par la décision finale du 70<sup>e</sup> Congrès de la FIFA en 2020.

## Coupe du Monde de la FIFA 2026™ – Processus de sélection de la ou des association(s) hôte(s)\*



FIFA®



# 2

FIFA®

## Coupe du Monde de la FIFA 2026™

Le Conseil de la FIFA s'est unanimement prononcé en faveur de l'élargissement de la Coupe du Monde à quarante-huit participants à compter de l'édition 2026, avec seize groupes de trois équipes lors de la première phase et un tour à élimination directe supplémentaire.



# La première Coupe du Monde à quarante-huit équipes

Phase de groupes : 16 groupes de 3 équipes

Les deux premières équipes se qualifient

○ ● ● x 16



“ C’est une idée fantastique. Plus de pays pourront ainsi espérer participer à cette compétition extraordinaire. Le niveau technique n’en souffrira pas. Au contraire : il y aura plus de football que jamais auparavant. ”

**Diego Armando Maradona**  
capitaine de l’équipe d’Argentine  
championne du monde en 1986

“ Ce serait très positif. La troisième journée de la phase de groupes est souvent ennuyeuse en Coupe du Monde, parce que les grosses équipes sont généralement déjà qualifiées. Avec ce format, le suspense serait garanti du début de la compétition jusqu’à la phase à élimination directe. ”

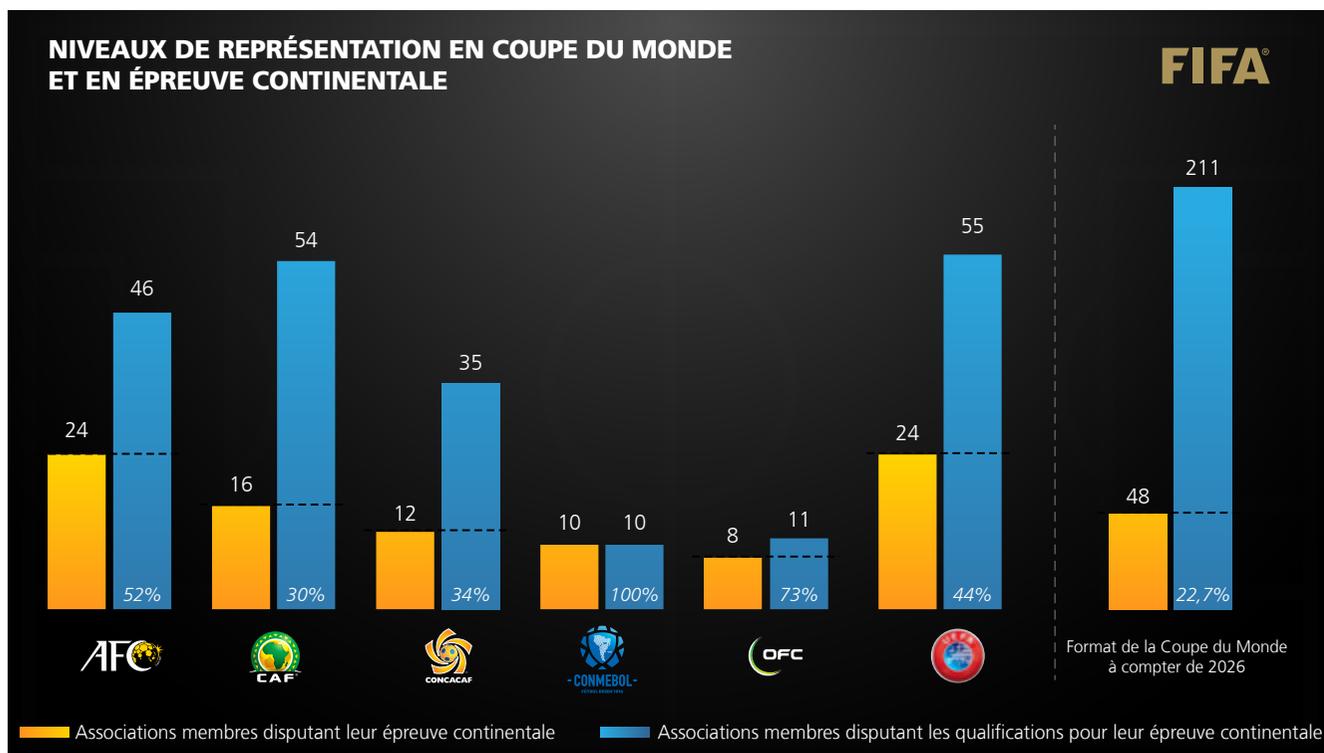
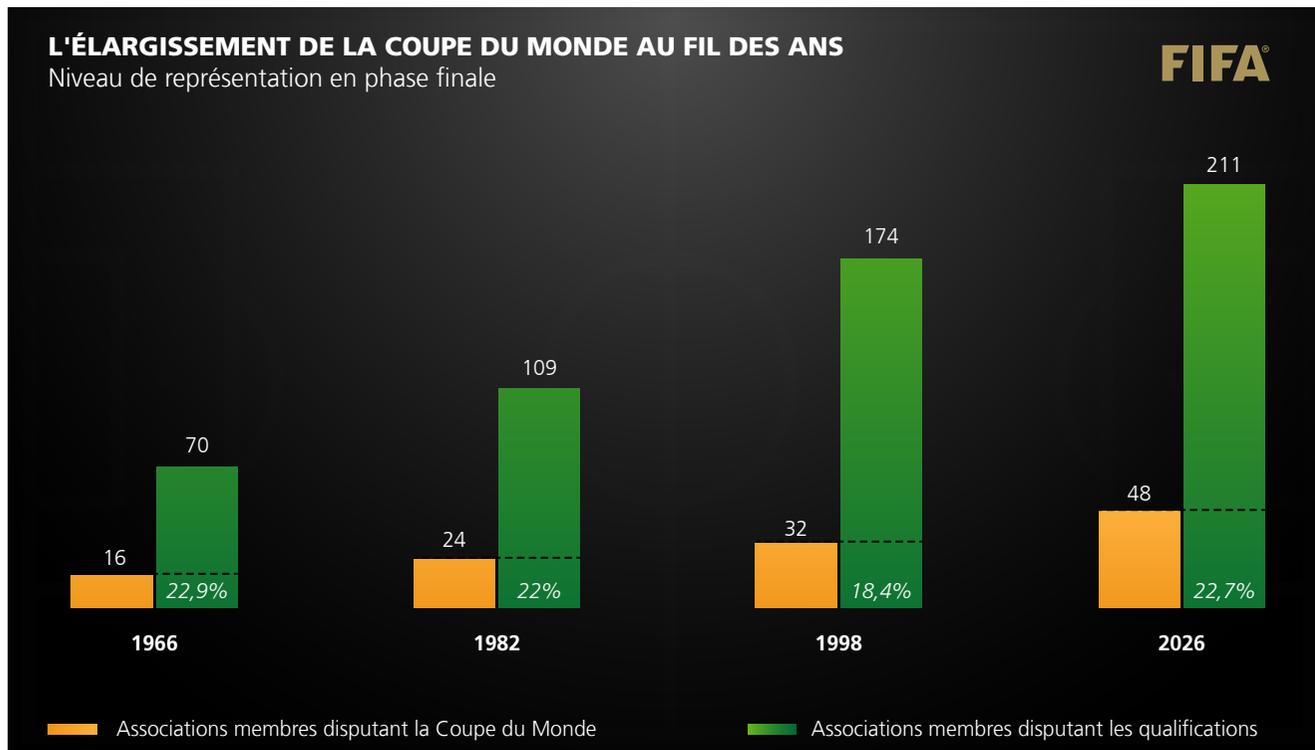
**Ottmar Hitzfeld**  
vainqueur de la Ligue des Champions de l’UEFA avec deux clubs différents et sélectionneur de l’équipe de Suisse lors de la Coupe du Monde 2014

## La première Coupe du Monde à quarante-huit équipes

Cette décision a été prise sur la base d'un rapport dans lequel figuraient différents critères tels que l'équilibre sportif, la qualité de la compétition, l'impact sur le développement du football, les infrastructures, les estimations financières et les conséquences d'un changement de format sur les aspects opérationnels.

La hausse du nombre de participants est cohérente avec l'évolution de la compétition la plus prestigieuse du monde du football – pour laquelle les qualifications demeureront plus sélectives que pour n'importe laquelle des épreuves continentales organisées par les confédérations.

Cela signifiera une participation accrue et de nouvelles opportunités pour les footballeurs du monde entier, mais aussi plus de spectacle sur le terrain.



“ L’élargissement de la Coupe du Monde est une très bonne nouvelle. C’est une grande opportunité pour les plus petites nations de découvrir la magie de cet événement et d’en faire partie. ”

**Lucas Radebe**

capitaine de l’équipe d’Afrique du Sud lors des Coupes du Monde 1998 et 2002

“ Cela signifie que la Coupe du Monde deviendra un événement social encore plus incroyable. Plus de pays, ce sont plus d’investissements un peu partout dans les infrastructures, dans le football de jeunes. Plus de pays, ce sont aussi plus d’Africains, d’Asiatiques et d’Américains réunis. La Coupe du Monde est un événement social et le football ne peut laisser passer cette opportunité de passionner encore plus les supporters. ”

**José Mourinho**

Entraîneur Mondial de la FIFA 2010

# La répartition des places\*

## Places directes

Lors de sa séance du 9 mai 2017, le Conseil de la FIFA a décidé de la répartition des places à appliquer pour la Coupe du Monde à compter de son édition 2026.

Cette répartition permet d'attribuer quarante-six places directes, tel qu'illustré ci-dessous, tandis qu'un tournoi intercontinental de barrage servira à déterminer les deux places restantes (cf. page suivante).



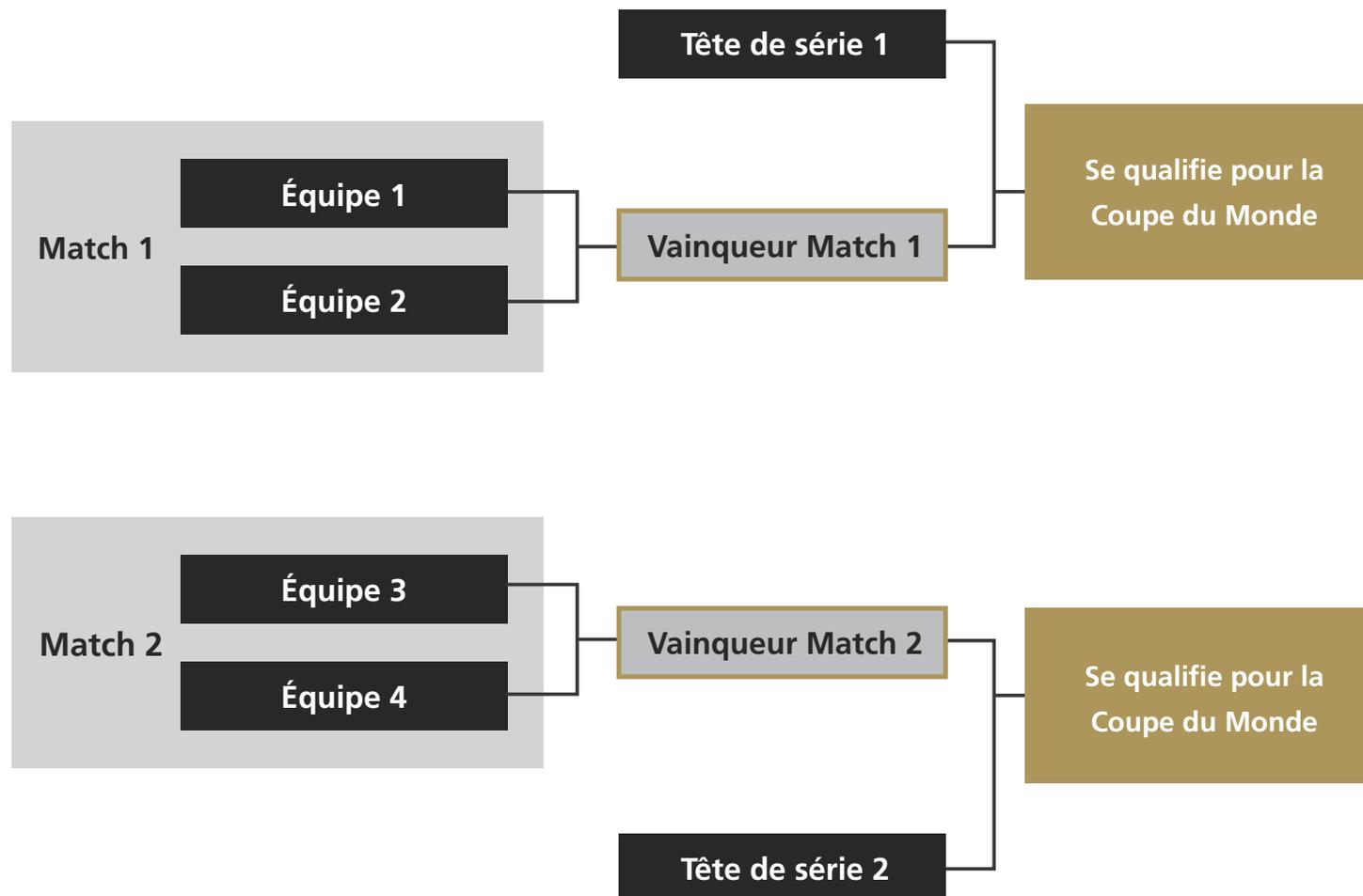
\* Le pays hôte serait automatiquement qualifié et sa place serait déduite du quota alloué à sa confédération. En cas de coorganisation, le nombre de pays hôtes automatiquement qualifiés serait décidé par le Conseil de la FIFA.

# Tournoi de barrage pour les deux places restantes

Dans le cadre de la répartition des places actuellement en vigueur pour la Coupe du Monde, quatre confédérations – AFC, CONCACAF, CONMEBOL et OFC – disposent d'une « demi-place ». Cela signifie qu'une équipe de chacune de ces confédérations dispute un barrage intercontinental, disputé en deux manches aller-retour et dont le vainqueur se qualifie pour la compétition finale.

Ce ne sera plus le cas à compter de l'édition 2026, pour laquelle un tournoi de barrage unique impliquant six équipes décidera de l'attribution des **deux dernières places disponibles** :

- une équipe par confédération, à l'exception de l'UEFA, ainsi qu'une équipe supplémentaire issue de la confédération du pays hôte ;
- deux équipes désignées têtes de série sur la base du Classement mondial FIFA/Coca-Cola ; les deux têtes de série affrontent les vainqueurs de deux premiers matches à élimination directe impliquant les quatre autres équipes pour une place à la Coupe du Monde.



“ Il y a un autre aspect positif : les petites équipes vont oser aller de l'avant et offrir des schémas tactiques audacieux. ”

**Marcel Desailly**

membre de l'équipe de France  
championne du monde en 1998

“ Des équipes de qualité sont souvent absentes de la Coupe du Monde, donc ce sera bénéfique au football mondial. Surtout, la phase de groupes sera encore plus compétitive avec trois équipes, car chaque match comptera. ”

**Fernando Santos**

sélectionneur de l'équipe du Portugal  
championne d'Europe en 2016

FIFA®



# 3

FIFA®

## Critères d'organisation

Le 9 mai 2017, le Conseil de la FIFA a approuvé une synthèse des critères auxquels devront satisfaire les associations membres candidates.



# Critères d'organisation



Ces critères couvrent de très nombreux domaines, tel qu'illustré dans le tableau ci-dessous ainsi que dans le document intitulé « Structure, contenu et format de candidature ».

Vision et stratégie	Informations relatives au pays hôte	Questions techniques	Autres questions liées à l'événement	Gestion durable de l'événement, droits de l'homme et protection de l'environnement
Vision et stratégie intégrée	Informations générales	Stades	Communication, relations publiques et promotion de l'événement	Gestion durable
Héritage	Contexte politique	Installations à disposition des équipes et arbitres	FIFA Fan Fests	Droits de l'homme et des travailleurs
Soutien politique dans le ou les pays hôte(s)	Contexte économique	Hébergement et quartier général de la FIFA	Services dans les villes hôtes	Protection de l'environnement
	Médias et Marketing	Aéroports	Bénévoles	
		Infrastructures transports et déplacements	Événements liés à la compétition	
		Opérations informatiques et technologiques et Centre international de diffusion	Système médical	
		Sûreté et sécurité	Budget des dépenses et recettes de billetterie	

# Critères d'organisation



À titre d'exemple, le tableau ci-dessous reprend quelques exigences en termes de nombre et de capacité pour les stades et les installations mises à la disposition des équipes et des arbitres. Ces deux exemples ont été choisis pour illustrer le thème des critères d'organisation car ils représentent des composantes clés des infrastructures examinées dans le rapport d'évaluation technique.

Toutefois, il convient de garder à l'esprit que cela ne représente qu'une part infime des critères d'organisation de la Coupe du Monde 2026 et que toutes les exigences de l'ensemble des domaines opérationnels seront spécifiées dans les documents envoyés aux candidats.

Composante	Critères	
<b>Stades</b>		
<b>Stades : capacité minimale de places assises</b>	Match d'ouverture	80 000
	Autres matches de groupes	40 000
	Seizièmes de finale	40 000
	Huitièmes de finale	40 000
	Quarts de finale	40 000
	Demi-finales	60 000
	Match pour la 3e place	40 000
	Finale	80 000
<b>Installations à disposition des équipes et arbitres</b>		
<b>Sites d'entraînement des camps de base des équipes</b>	48 (72 propositions)	
<b>Hôtels des camps de base des équipes</b>	48 (72 propositions)	
<b>Sites d'entraînement spécifiques aux sites</b>	2-4 par stade (4 propositions par stade) <sup>1</sup>	
<b>Hôtels spécifiques aux sites</b>	2-4 par stade (4 propositions par stade) <sup>1</sup>	
<b>Site d'entraînement du camp de base des arbitres</b>	1 (2 propositions)	
<b>Hôtel du camp de base des arbitres</b>	1 (2 propositions)	

<sup>1</sup> : Le nombre final de sites et hôtels sélectionnés dépend de différents facteurs, dont le calendrier des matches, l'impact sur les déplacements des équipes, etc.

FIFA®



# 4

## Soutien gouvernemental

Afin de pouvoir accueillir et organiser la compétition, toutes les associations membres doivent bénéficier du soutien plein et entier des autorités dirigeantes de leur pays, que ce soit au niveau national, régional ou municipal. Ainsi, les autorités gouvernementales doivent notamment fournir des garanties et assurer un soutien opérationnel, fiscal et administratif.



# Soutien gouvernemental



La FIFA a publié un **document de synthèse** fournissant de plus amples détails quant aux garanties gouvernementales à apporter. Les modèles de la Déclaration gouvernementale et de la Déclaration de ville hôte sont également disponibles dans la section Documents à la fin du présent guide. Certaines des garanties les plus importantes concernent les domaines suivants :

## **Visas, permis, immigration, entrée sur le territoire**

Le gouvernement doit permettre l'accès à son territoire sans visa ou faciliter les formalités existantes de demande de visa pour toutes les personnes impliquées dans la compétition. Dans tous les cas, toutes les procédures d'octroi de visa doivent se dérouler de façon non discriminatoire.

## **Sûreté et sécurité**

Chaque gouvernement doit assumer à ses propres frais la pleine responsabilité de la sûreté et de la sécurité de la compétition. Cela implique d'élaborer un concept et une stratégie sécuritaire, de mettre en place toutes les mesures de sécurité appropriées, de prendre en compte les normes internationales en matière de sécurité et de droits de l'homme, et d'assumer toute responsabilité en cas d'incident lié à la sûreté et la sécurité.

## **Permis de travail et droit du travail**

Le gouvernement doit garantir l'émission de permis de travail valides sans condition, restriction ou discrimination de quelque sorte que ce soit.

Il doit aussi accorder des exemptions au droit du travail et à toute autre loi applicable pour les sociétés et les personnes directement impliquées dans la compétition, sous réserve que ces exemptions ne contreviennent pas à l'engagement du gouvernement de respecter, protéger et faire appliquer les droits de l'homme.

## **Protection et exploitation des droits commerciaux**

Le gouvernement doit reconnaître la propriété exclusive et sans restrictions de la FIFA sur les droits commerciaux relatifs à la compétition. La FIFA doit par exemple bénéficier d'un soutien juridique et administratif entier en ce qui concerne la vente et l'utilisation de billets de match, ce afin de mettre le plus de billets possible à disposition des supporters à des prix raisonnables.

## **Exemptions fiscales et devises étrangères**

Le gouvernement doit fournir une exemption fiscale limitée à la FIFA et à certains tiers impliqués dans l'organisation de la compétition. La durée légale de ces exemptions fiscales est limitée aux seules périodes lors desquelles des activités liées la compétition sont prévues. La seule exception concerne les paiements relatifs au Fonds d'héritage de la Coupe du Monde dans le ou les pays hôte(s).

## **Lutte contre la discrimination**

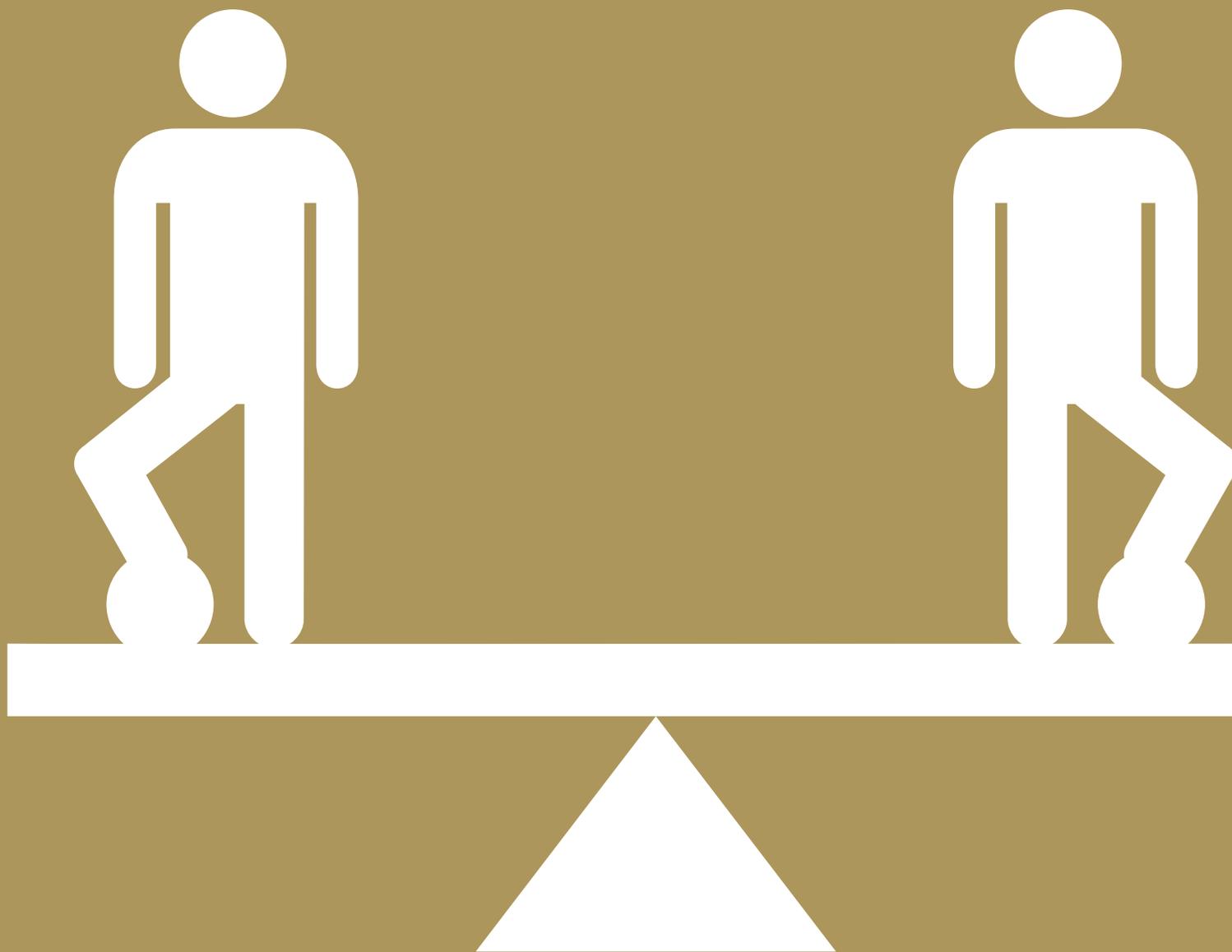
Dans le cadre de la Déclaration gouvernementale, chaque pays hôte doit garantir que :

- l'hymne national de chaque équipe participante sera joué avant chaque match ;
- le drapeau national de chaque équipe participante pourra être affiché ;
- aucune discrimination d'aucune sorte ne sera tolérée.

# 5

## Développement durable et droits de l'homme

La FIFA demande à toutes les entités impliquées dans l'accueil et l'organisation de la Coupe du Monde 2026 de suivre les principes de gestion durable, ainsi que de respecter les droits de l'homme internationalement reconnus, notamment énoncés dans les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies.



# Développement durable



En termes de **gestion durable de l'événement**, les associations membres candidates doivent fournir :

La stratégie de développement durable doit au minimum prendre en considération les aspects suivants :

- un engagement public clair à suivre les principes de gestion durable et à promouvoir le développement durable dans le pays hôte ; et
- une stratégie de gestion durable conforme aux normes internationales en vigueur (ISO 20121, AA1000SES, GRI) comprenant :
  - des dispositions permettant une gestion durable de la chaîne d'achats et d'approvisionnement ;
  - des garde-fous contre la corruption ; et
  - des mécanismes de coopération avec les parties prenantes.
- le respect des droits de l'homme (voir ci-après pour plus d'informations) ;
- la promotion de la diversité et d'une politique de tolérance zéro vis-à-vis de la discrimination ;
- l'accessibilité de la compétition, notamment pour les personnes à mobilité réduite ;
- la conformité à la réglementation nationale et aux accords internationaux applicables en matière d'environnement ;
- une évaluation de l'impact environnemental ;
- la durabilité des stades en termes de conception, de construction et d'opérations ;
- la compensation de notre impact sur le changement climatique ;
- la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets ;
- l'impact des transports ainsi que de la consommation d'eau et d'énergie sur l'environnement ;
- l'organisation d'une compétition sans tabac ; et
- la promotion dans le pays hôte du développement social à travers le football ainsi que du développement économique.

# Droits de l'homme



Les associations membres candidates doivent également présenter des engagements et fournir des informations spécifiques concernant **les droits de l'homme et des travailleurs**, dont :

- un engagement public clair à respecter tous les droits de l'homme internationalement reconnus, notamment énoncés dans les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies ;
- une proposition de stratégie quant à la manière d'identifier et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme et des travailleurs. Cette stratégie doit comprendre :
  - un rapport exhaustif identifiant et évaluant les risques d'incidences négatives sur les droits de l'homme et des travailleurs, basé sur une étude réalisée par une institution spécialisée indépendante et placée dans le contexte du pays concerné ;
  - des mécanismes à mettre en place afin de traiter tous les risques identifiés de non-respect des droits de l'homme ;
  - un concept précisant la façon dont les associations membres entendent remédier – ou coopérer afin de remédier – aux incidences négatives éventuelles sur les droits de l'homme ;
- des garanties de se conformer aux droits de l'homme et des travailleurs internationalement reconnus de la part du gouvernement, des villes hôtes ainsi que des entités chargées de la construction et de la rénovation des stades, des sites d'entraînement, des hôtels et des aéroports.



# 6

## Documents



Règlement de la FIFA sur  
la procédure de sélection  
de l'hôte de la compétition  
finale de la Coupe du Monde  
de la FIFA 2026™



Accord d'inscription



Structure, contenu et  
format de candidature



Synthèse des  
documents de soutien  
gouvernemental



Modèle de Déclaration  
gouvernementale  
(candidature unique)



Modèle de Déclaration  
gouvernementale  
(candidature conjointe)



Modèle de Déclaration  
de ville hôte  
(candidature unique)



Modèle de Déclaration  
de ville hôte  
(candidature conjointe)



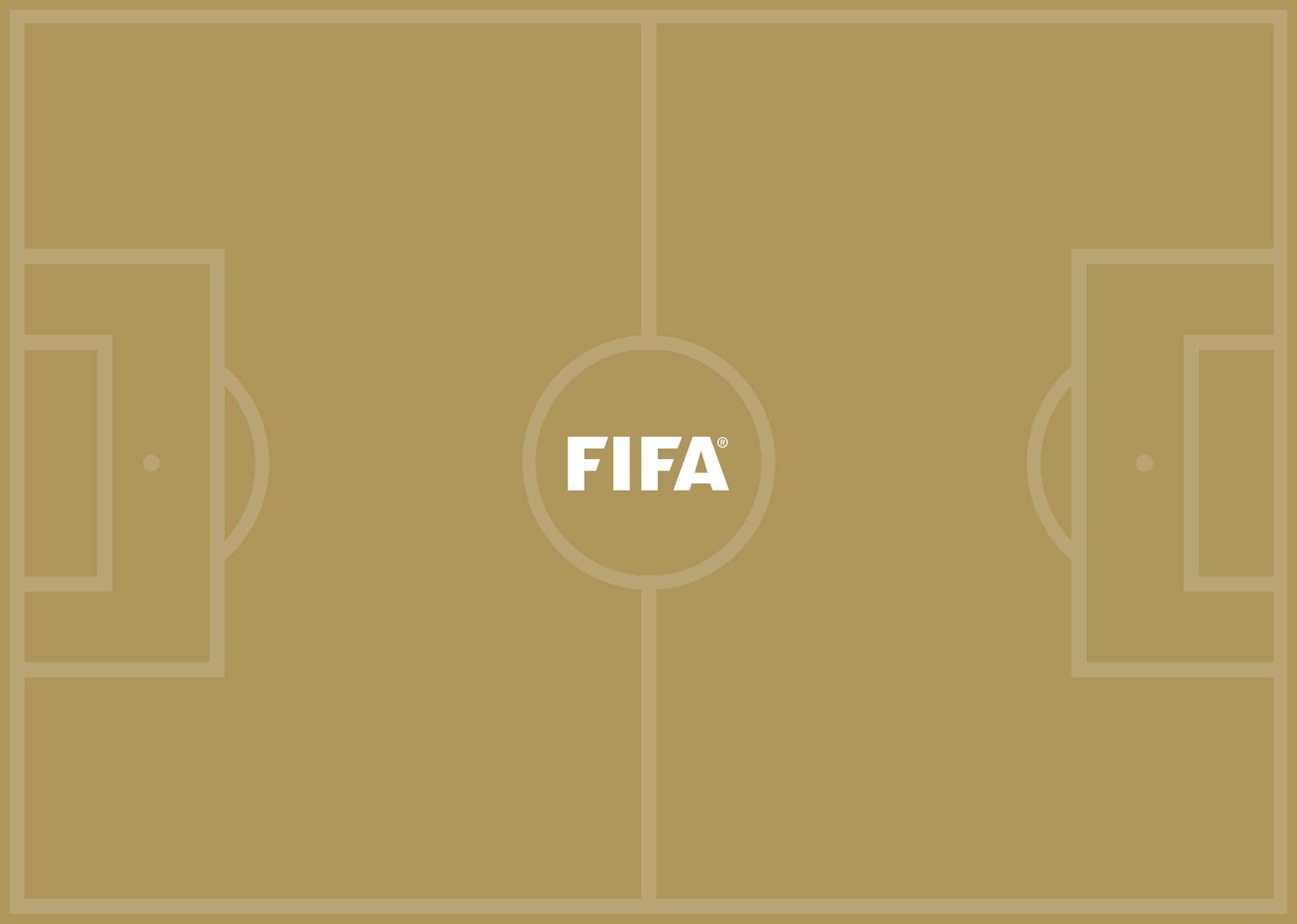
Statuts de la FIFA



Code d'éthique de la  
FIFA



Politique de la FIFA en matière  
de droits de l'homme

The image features a stylized soccer field layout in a light olive green color on a darker olive green background. The field is divided into a central circle, two rectangular halves, and a central vertical line. In the center of the circle, the word "FIFA" is written in a bold, white, sans-serif font, followed by a registered trademark symbol (®).

**FIFA®**